

## Extrait du règlement intérieur (IV – 5)

L'inscription à la demi-pension vaut pour la durée de l'année scolaire. Les élèves doivent respecter le règlement de la demi-pension à savoir :

- avoir sa carte magnétique, la conserver en bon état
- respecter l'ordre, l'heure de passage et les consignes données par les surveillants
- respecter la nourriture, la manger dans le calme, ne pas la gaspiller ni la jeter. Ne pas jouer avec l'eau.
- se ranger calmement le long du mur dans l'escalier d'accès
- ne pas stationner ou monter par l'escalier de sortie du self
- ne pas emporter et consommer la nourriture hors de la demi-pension
- ne pas introduire d'aliments ou de boissons
- se limiter au repas type, composé de :
  - 1 entrée
  - 1 plat de résistance,
  - 1 fromage
  - 1 dessert
  - 3 tranches de pain maximum.

**Pour tous ces manquements, l'élève effectuera des Travaux d'Intérêt Général à la demi-pension. Chahut et désordre sont passibles d'une exclusion temporaire (voire définitive) de la demi-pension signifiée par le Chef d'établissement.** Pendant la durée de l'exclusion, l'élève aura le statut d'élève externe et devra quitter l'établissement entre 12h et 13h30. Par contre, en cas d'absence d'un professeur, l'élève devra impérativement rester en étude. Par ailleurs, le retour dans l'établissement devra se faire avant 13h30 (si l'emploi du temps l'exige : religion, latin, UNSS...) et en tous les cas pas après.

## Règlement de la facture

Le règlement des factures trimestrielles de demi-pension est à adresser (par chèque ou en espèce) à :

**M. L'agent Comptable du Lycée KOEBERLE**

**Agence comptable**

**Boulevard Charlemagne**

**67600 SELESTAT**

Les chèques sont à libeller à l'ordre de  
Collège du Bernstein - DAMBACH LA VILLE



## Demi Pension Informations aux parents

### Document à conserver

## Fonctionnement du service de restauration

4 rue du collège - BP5 - DAMBACH LA VILLE  
BUREAU 5

Téléphone : 03 88 92 65 18

Télécopie : 03 88 92 65 15

Messagerie : [intendance@college-bernstein.com](mailto:intendance@college-bernstein.com)

[www.college-bernstein.com](http://www.college-bernstein.com)



## Inscription

**Abonnement annuel** : Cet abonnement est forfaitaire et comprend obligatoirement 4 repas hebdomadaires. *En aucun cas une remise ne pourrait être effectuée si l'élève se trouvait libéré un après-midi du fait de son emploi du temps.* L'abonnement annuel ne peut être dénoncé en cours d'année (sauf cas de force majeure). Dans ce cas, adresser une demande écrite au service de l'Intendance (bureau 5).

**Repas Occasionnel** : Ce système permet à votre enfant de prendre occasionnellement son repas à la demi-pension. Ce système ne permet pas de se prévaloir du statut de demi-pensionnaire et donc de bénéficier de ces avantages (cf. Système d'accès point 2)

## Système d'accès

### 1. Badge magnétique

Une carte magnétique est remise à tout nouvel élève pour la durée de sa scolarité au collège du Bernstein. Elle sera facturée 3.00 € et constitue le **seul moyen d'accès** à la demi-pension. **Elle est par conséquent strictement personnelle et ne peut être utilisée que par son titulaire.** Tout vol ou perte doit immédiatement être signalé à l'intendance afin que la carte puisse être invalidée. Une carte perdue ou cassée sera refacturée 3.00 €

### 2. Concernant les externes

Ils devront impérativement s'inscrire sur une fiche réservée à cet effet, avant 9h, le jour même où ils souhaiteront manger, et s'assurer que leur carte est suffisamment créditée.

### 3. Elèves participant à l'UNSS et déjeunant à 12h50

Ils devront impérativement s'inscrire sur une fiche réservée à cet effet, avant 9h, afin de réserver leur repas. Celui-ci sera alors mis de côté. Sans réservation, leur sera servi ce qu'il reste. Ces élèves devront impérativement se présenter au self avant 12h55.

### 4. Fichier informatique

En application des dispositions de la loi du 6.01.1978 informatique et libertés, les renseignements vous concernant entrent dans le fichier INCB-TurboSelf traités par informatique. La loi vous garantit un droit d'accès aux informations vous concernant et un droit de rectification.



## Tarifs (applicable par année civile)

**Forfait demi-pension 4 jours** **427.80 €**  
Tarif année civile 2008 - Cette formule permet de prendre le repas de midi 4 jours par semaine **soit 3.10 € le repas**

**Forfait demi-pension 3 jours** **358.80 €**  
Tarif année civile 2008 - Cette formule permet de prendre le repas de midi 3 jours par semaine **soit 3.45 € le repas**

**Repas occasionnel** **4.00 €**  
(jusqu'au 31.12.08 puis 4.20€)

**Carte magnétique** **3.00 €**

## Echéancier (2008/09) à titre indicatif

**1er trimestre** **≈ 40 %**  
Septembre à décembre **De la somme globale**

**2ème trimestre** **≈ 30 %**  
Janvier à Mars **De la somme globale**

**3ème trimestre** **≈ 30 %**  
Avril à Juin **De la somme globale**

## Fonctionnement du service de restauration

4 rue du collège - BP5 - DAMBACH LA VILLE  
**BUREAU 5**

Téléphone : 03 88 92 65 18

Télécopie : 03 88 92 65 15

Messagerie : [intendance@college-bernstein.com](mailto:intendance@college-bernstein.com)

[www.college-bernstein.com](http://www.college-bernstein.com)

## Paielement

**Abonnement annuel** : paiement trimestriel à réception de la facture. Pour les élèves boursiers, le paiement reste trimestriel, le montant de la bourse étant déduit du forfait.

**Repas Occasionnel** : Le paiement s'effectue d'avance. Pour avoir accès à la demi-pension, votre enfant devra au préalable se procurer une carte magnétique (la même qu'un élève demi-pensionnaire) auprès des services de l'intendance Bureau 5.

**En cas de difficultés financières momentanées, vous pouvez solliciter une demande d'aide grâce au Fonds Social. En effet, toute facture impayée fera l'objet de poursuite.**

## Remises

**Ne concernent que les élèves titulaires d'un abonnement annuel.**

**Remise de principe** : La présence en qualité de demi-pensionnaire de 3 enfants ou plus de la même famille dans un ou plusieurs établissement(s) public(s) donne lieu pour chacun d'eux à une réduction des frais de demi-pension

- 20 % sur les frais réels (frais de pension moins la bourse) pour 3 enfants
- 30% sur les frais réels (frais de pension moins la bourse) pour 4 enfants
- 40% sur les frais réels (frais de pension moins la bourse) pour 5 enfants

Les enfants à partir du 6me sont admis gratuitement.

**Remise de d'ordre** : Une remise est accordée à un élève titulaire d'un abonnement annuel pour les motifs suivants :

- absence pour raison médicale de plus de 15 jours consécutifs. Cette absence doit être justifiée par un certificat médical
- Participation à des stages ou voyage effectués à l'initiative de l'établissement et qui entraîne une absence d'une durée supérieure à 3 jours d'ouverture de la demi-pension
- Exclusion disciplinaire d'une semaine minimum